

<https://ricochets.cc/Solidarite-avec-les-inculpe-es-du-mouvement-social-gilets-jaunes.html>



# Solidarité avec les inculpé.es du mouvement social gilets jaunes

- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 7 janvier 2019

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Solidarité avec les inculpé.es du mouvement social  
(Communiqué de presse).

Le 26 décembre 2018, 4 Gilets Jaunes de la Drôme, 4 travailleurs (un cordiste, une boulangère, un apprenti, un journaliste et vidéaste documentariste) ont été condamnés à de lourdes peines de prison (de 9 à 18 mois avec chaque fois 6 mois de sursis). Leur crime est d'avoir voulu porter secours à des Gilets Jaunes, agressés par deux personnes extérieures au mouvement. Comme l'écrit l'un d'eux, à aucun moment, au cours de cette très courte algarade, ils n'ont identifié que ces individus étaient en fait des fonctionnaires de police en civil.

Pourtant le tribunal a retenu ce chef d'inculpation pour les condamner lourdement, sans vouloir entendre la version des prévenu-e-s. Pire, il a assorti ces condamnations d'une interdiction de manifester pendant trois ans, suivant la directive d'une circulaire du gouvernement datée du 22 novembre 2018.

Les condamnés étaient venus manifester au rond point du Plateau des Couleurs à Valence pacifiquement. Ils n'étaient pas venus "bouffer du flic" comme cela a été repris par le procureur et largement relayé par un grand nombre de médias.

Pour nous, organisations politiques, syndicales et associations signataires de cette protestation publique, nous constatons que ce procès est un procès politique. Comme à Paris, comme à Lyon, comme partout où des Gilets Jaunes passent en procès, il s'agit bien de répondre par « la grande fermeté » comme l'a ordonnée E. Macron, lors de son intervention tv du 10 décembre dernier. Ce verdict a été rendu pour intimider, dans le but de casser un mouvement de contestation populaire qui refuse aujourd'hui encore de se contenter des miettes.

Sans chercher à nous immiscer dans l'organisation et les objectifs de ce mouvement, dont nous respectons l'autonomie, nous tenons à apporter aux 4 condamné-e-s l'assurance de notre solidarité militante. Nous tenons également à rappeler que manifester est un droit et que le recours systématique à la violence d'état, qu'elle soit policière ou judiciaire, ne fera pas taire ce mouvement populaire ni renoncer à nos droits. D'ailleurs ce mouvement continue d'occuper le terrain, comme il l'a démontré en rassemblant pacifiquement plus de mille personnes dans les rues de Valence, le samedi 29 décembre.

*Signé par : Parti communiste Français - Mouvement France Insoumise - NPA - Syndicat Sud-Culture - Amnesty Internationale.*

